



15 novembre 2022

OBJET : Convocation à l'assemblée générale annuelle des membres\* 2022

En tant que membre en règle de l'Association de soccer de Greenfield Park (ASGPK), vous êtes cordialement invité à prendre part à l'Assemblée générale annuelle (AGA) qui se déroulera dimanche, le 11 décembre 2022 à 19h00 au bureau d'arrondissement de Greenfield Park au 2<sup>e</sup> étage, 156, boul. Churchill, Greenfield Park, QC J4V 2M3.

### ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

Dimanche 11 décembre 2022

1. Mot de bienvenue, validation du quorum et ouverture de l'assemblée
2. Nomination d'un président d'assemblée
- 3. Nomination d'un secrétaire d'assemblée**
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale 2021
- 6. Discussion des EF de 2019 (réponse au déficit)**
- 7. Adoption des EF 2020**
8. Présentation et adoption des états financiers 2022
9. Présentation des rapports de la **présidence et du Directeur technique**
10. Présentation des prévisions budgétaires
11. Nomination du ou **des experts comptables** des prochains états financiers
12. Ratification des modifications aux lettres patentes et/ou aux règlements généraux
13. Nomination d'un président et secrétaire d'élection
14. Élections
15. Propositions et commentaires des membres
16. Levée de l'assemblée

En espérant vous compter parmi nous le dimanche 11 décembre 2022 pour cette Assemblée générale annuelle, je vous prie d'accepter, cher membre, mes salutations distinguées.

Irène Brylewicz  
Président de l'ASGPK



---

**Mise en candidature pour le poste d'administrateur sur le Conseil d'administration**

Les membres actifs qui souhaitent se porter candidat comme administrateur doivent compléter et retourner leur bulletin de mise en candidature au plus tard le **9 décembre 2022** par courriel à [president@asgpk.org](mailto:president@asgpk.org) ou à [communication@asgpk.org](mailto:communication@asgpk.org).

Le bulletin de mise en candidature doit être complété par un membre actif (parent ayant un enfant inscrit au soccer en 2022 ou un joueur majeur de notre club) qui désire se porter candidat. Cette candidature doit être appuyée par trois (3) membres actifs en règle. Advenant un nombre insuffisant de candidatures pour combler les postes en élection, tout membre actif présent à l'assemblée générale du 11 décembre 2022 et n'ayant pas complété son bulletin de candidature au préalable, pourra être mis en nomination lors de la période d'élection. Les autres candidats sont élus par acclamation. Le bulletin de mise en candidature est disponible en annexe joint et sur le site Internet de l'ASGPK. ([www.gpksoccer.com](http://www.gpksoccer.com)) [ASGPK/Conseil d'administration/AGA/Bulletin de mise en candidature](#)).

\*Est considéré membre actif de l'ASGPK pendant une année, à compter de son inscription payée et non remboursée lors d'une des saisons d'activités de l'ASGPK, tous les joueurs d'âge mineur (ceux-ci sont représentés par un des parents légaux). Également reconnus les joueurs ayant dix-huit ans ainsi que tous les bénévoles reconnus.